

L'hon. M. Sharp: Puis-je poser une question au représentant? La Commission Carter ne s'oppose-t-elle pas aussi à l'impôt sur le revenu sous sa forme actuelle?

M. Knowles: C'est exact, mais le ministre des Finances ne propose pas, par le présent projet de loi, la modification ou l'augmentation de l'impôt sur le revenu autrement que par une disposition majorant le plafond de l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

L'hon. M. Sharp: Le député me permettrait-il une autre question? Voici pourquoi je la pose. Si nous nous abstenons d'imposer cette augmentation de 1 p. 100, je suppose qu'il préférerait que nous trouvions l'argent en recourant à une autre forme d'impôt, qu'il ne nie pas que nous ayons besoin de cet argent, n'est-ce pas?

M. Knowles: Le ministre voudrait-il que je lui rappelle la recommandation de la Commission Carter, selon laquelle les plus-values de capitaux devraient être imposées? Si tel est son désir, j'y accéderai volontiers.

L'hon. M. Sharp: Et que le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être réduit?

M. Knowles: La plupart des recommandations que j'ai lues dans le rapport Carter me plaisent.

L'hon. M. Sharp: Ce n'est pas ce que le député laissait entendre.

M. Knowles: Qu'on me permette de formuler une réserve quant à l'imposition des coopératives, des caisses populaires et d'autres organismes de ce genre. (*Applaudissements*) Je suis heureux de m'attirer quelques applaudissements.

Considérons la question dans une optique réaliste. Nous ne sommes pas saisis d'une mesure visant à modifier dans son ensemble le régime de l'impôt sur le revenu. Nous étudions une proposition simple, restreinte, comportant deux éléments. L'un concerne le plafond à imposer à l'impôt de la sécurité de la vieillesse. L'autre, plus important, est une hausse de la taxe de vente fédérale. La Commission Carter s'est prononcée même contre le niveau actuel de la taxe de vente fédérale. Je soutiens donc que c'est un outrage aux députés que de leur demander de faire table rase de cette opinion en adoptant une mesure qui relèvera cette taxe d'un autre point de pourcentage. En effet, la majoration de la taxe de vente prévue dans cette mesure rapportera, sauf erreur, 155 des 290 millions

de dollars de recettes supplémentaires que le ministre compte recueillir grâce à l'adoption de ce projet de loi.

• (4.10 p.m.)

J'ai demandé au ministre, deux ou trois fois, à l'appel de l'ordre du jour s'il songerait à ajourner la troisième lecture de ce bill compte tenu des recommandations du rapport Carter. Il a refusé la première fois, mais il l'a différée d'une semaine. Je lui ai reposé cette question et il m'a encore répondu non mais il l'a ajournée de nouveau. Je souhaite qu'il l'ajourne indéfiniment. Toutefois, la Chambre tranchera cette question lorsqu'elle se prononcera sur l'amendement que je proposerai tout à l'heure.

Le deuxième motif de notre objection à cette hausse de la taxe de vente rejoint l'argument du député de Grey-Bruce et de ceux qui sont intervenus lors du rappel au Règlement: les recettes provenant de la taxe de vente n'alimenteront pas la Caisse de la sécurité de la vieillesse. Cet argument a été répété à satiété. Le ministre parle à un certain endroit d'équilibrer la Caisse et à un autre, d'entrée et de sortie de liquidités, etc. Mais à mon avis, le député de Perth (M. Monteith) avait raison de dire il y a quelques instants qu'aux yeux du grand public, le seul but des impôts levés dans le mini-budget était de faire face aux dépenses supplémentaires de la pension de la sécurité de la vieillesse.

L'hon. M. Sharp: Pour obtenir les liquidités dont nous avons besoin.

M. Knowles: Le ministre parle à nouveau de liquidités alors que nous lui parlons de la Caisse. Puisqu'il en est ainsi, je lui conseille de prendre le rapport Carter et de lire ce qui y est dit au sujet des fonds destinés à la sécurité sociale. Je vois avec plaisir qu'il opine du bonnet. Selon toute apparence, il a lu la recommandation du rapport et il reconnaît que ces fonds destinés à la sécurité sociale ne sont que des expédients politiques.

L'hon. M. Starr: Bravo.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, voilà un grand événement. Le ministre des Finances vient de faire une remarque sur le rapport Carter. Il est d'accord avec ce que dit la Commission Carter des plans en vue de constituer un fonds destiné à la sécurité sociale.

M. Douglas: Et sans avoir dû y réfléchir pendant trois ans.

L'hon. M. Sharp: J'aurais été d'accord là-dessus même avant la publication du rapport.